

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du jeudi 25 mars 2021 à 20h00
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 19 mars 2021

Affichée : le 19 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 1

Absent excusé : 0

Absent : 0

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mmes Claire LASSEUR, Marie-Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, Christophe PRUDHOMME, adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Gilles CHAVANT, M. Romaric CHAVANT, M. Raphaël COMTE, M. Christophe DELMAS, M. Daniel GIMENEZ, M. Michel LAURENT, Mme Aurélie NICOD, Mme Stéphanie RUIZ.

Absents avec procuration : Mme Margaux DROOGMANS donne procuration à M. Sébastien BELLIN-CROYAT.

Absent excusé : Néant.

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire. Il donne lecture du pouvoir donné par Mme Margaux DROOGMANS.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2021.

1. Compte de gestion

Après lecture du compte de gestion produit par M. LEPARQUOIS Jean-Claude, receveur, et, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Il déclare que le compte de gestion de l'année 2020 présenté par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et, il autorise le maire à signer le compte de gestion 2020.

M. LEPARQUOIS présente, à la demande du conseil, qui comprend depuis 2020 des nouveaux élus, quelques indicateurs sur la situation financière de la commune, et l'évolution future de l'organisation de son administration. Il répond aux questions des élus.

Monsieur le maire quitte la séance.

2. Compte administratif 2020

Monsieur Patrick FERRAND présente le compte administratif de la commune de l'exercice 2020, accompagné du compte de gestion du receveur, Procédant au règlement définitif du Budget 2020, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENTS		
Opérations de l'exercice	150 872.38	183 930.73
Bordereaux d'annulation	612.12	
FONCTIONNEMENT		
Opérations de l'exercice	297 166.06	401 791.00
Bordereaux d'annulation	294.72	42.30
Total Cumulés	447 131.60	585 679.43

Résultats de l'exercice 2020 :

Excédent de + **104 877.36 €** en fonctionnement et excédent de + **33 670.47 €** en investissement, soit un **résultat de exercice** : excédent de + 138 547.83 €

Résultats antérieurs au 31/12/2019 (avec les reports d'exercices antérieurs et après affectation à l'investissement de 46 254.85 € de l'excédent de fonctionnement 2019) + 426 498.76 €
soit un excédent cumulé de l'exercice 2020 : + **565 046.59 €**

Monsieur le maire ayant quitté la séance ne prend pas part au vote.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

D'approuver le compte administratif 2020, d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Retour de Monsieur le maire en séance.

Il remercie le conseil pour son vote et indique que le constat réalisé est aussi le fruit du travail du maire précédent.

3. Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord la situation générale :

Excédent reporté de la section d'Investissement, année 2019 : + 216 250.23 €

Excédent reporté de la section de fonctionnement, année 2019 : + 210 248.53 €

Solde d'exécution (excédent) section investissement : + 33 670.47 €

Solde d'exécution (excédent) section fonctionnement : + 104 877.36 €

Restes à réaliser Section d'investissement en dépenses - 145 193.00 €

Restes à réaliser Section d'investissement en recettes + 0.00 €

Monsieur le Maire propose l'affectation des 315 125.89 € d'excédent de fonctionnement de 2020 :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : + 24 000.00 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté Chapitre 002 : +291 125.89 €

Excédent de résultat d'Investissement reporté Chapitre 001 : + 0.00 €

au budget primitif 2021.

Monsieur le maire demande de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

d'affecter les sommes comme exposé précédemment au Budget primitif 2021.

4. Budget primitif 2021

Monsieur le maire indique que dans la construction du budget 2021, il a été visé l'équilibre de la section de fonctionnement, et la plus grande sincérité au regard des éléments connus.

Mme Marie-Christine ROUDET présente le projet de budget.

Fonctionnement

011 Charges à caractère général	132 600,00 €
012 Charges de personnel	127 880,00 €
014 Atténuation de produits	20 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	35 230,00 €
66 Charges financières	14 766,00 €
67 Charges exceptionnelles	100,00 €
023 Virement à l'investissement	26 284,00 €
042 Opération d'ordre	21 600,00 €
Dépenses	378 460,00 €

002 Excédent antérieur reporté	291 125,89 €
013 Atténuation des charges	3 000,00 €
70 Produits de services	21 600,00 €
73 Impôts et taxes	200 100,00 €
74 Dotations et participations	122 360,00 €
75 Autres produits de gestion courante	31 300,00 €
76 Produits financiers	0,00 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €
Recettes	669 585,89 €

Investissement

165 dépôts et cautionnement	600,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés	23 775,00 €
20 Etudes - logiciels Reste à réaliser	26 500,00 €
204 subventions équipement versées	56 392,00 €
21 immobilisations corporelles	114 958,00 €
23 Immobilisation en cours	122 924,00 €
0 41 opérations d'ordre	4172,00 €
Dépenses	349 321,00 €

001 Excédent Invest. reporté	249 920,70 €
021 Virement fonctionnement	26 284,00 €
10222 FCTVA	13 500,00 €
10226 T A	5 000,00 €
1068 Excédent fonctionnent	24 000,00 €
13 Subventions Investissement	15 200,00 €
040 Opérations d'ordre	21 600,00 €
041 Opérations d'ordre	4172,00 €
Recettes	359 676,70 €

Après présentation de ces différents éléments, monsieur le maire demande de bien vouloir en délibérer.
Le conseil décide : pour : 15 contre : 0 abstention : 0
Et émet un avis favorable à la proposition du budget primitif 2021.

Monsieur le maire indique qu'en raison d'une information incomplète, les taux d'imposition ne peuvent pas être abordés. Leur fixation sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

5. Etude de voirie enfouissement réseaux

M. Charles FERRAND rappelle le compte rendu de la commission réseaux :

- Un point environnemental critique est à traiter dans notre commune : le raccordement des égouts d'un certain nombre d'habitations dans le ruisseau, (Le Chenal) rue de la Paroisse.
- Des rencontres ont eu lieu entre l'exécutif et les vice-présidents de Bièvre Isère qui disposent de la compétence de l'eau, de l'assainissement et de l'urbanisme afin de prendre en compte ce problème.

En préalable une étude d'avant-projet, incluant l'ensemble des réseaux secs et humides ainsi que la sécurisation de la voirie, devra être réalisée. Nous disposons de la partie topographique réalisée en 2007 qui est toujours exploitable.

Cette étude devra être proposée au président de Bièvre Isère Communauté au cours de l'année 2021 pour une prise en compte dans le nouveau Plan pluriannuel d'investissement de L'EPCI, l'eau et l'assainissement relevant de sa compétence.

Parallèlement la modification N°2 du PLUI prévue début 2022 permettrait l'extension de la zone d'assainissement collectif rue de la Paroisse.

Pour ce faire un devis d'étude est proposé au conseil municipal.

M. Gilles CHAVANT fait remarquer que ce qui est projeté n'est pas actuellement une zone prioritaire inscrite au PLUI. Le choix d'une autre zone résultait d'une réflexion sur les travaux d'assainissement sur le long terme.

Monsieur le maire présente le devis de la société Alp'Etudes qui est déjà engagée sur les travaux actuels en cours de finalisation en aval de la zone à étudier :

1ere année = 2 040.00 € Hors Taxes soit 2 448.00 € TTC

2eme année = 8 160.00 € Hors Taxes soit 9 792.00 € TTC

Total forfaitaire de 10 200.00€ Hors Taxes soit 12 240 € TTC

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 13 contre : 1 abstention : 1

De charger monsieur le maire à faire réaliser l'étude d'avant-projet, et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

6. Etude de faisabilité mairie salle socio-culturelle chaufferie

M. Charles FERRAND, maire commence par rappeler le compte rendu de la commission bâtiments :

Le sujet premier de l'échange sur l'investissement à long terme est celui de l'absence de salle communale accessible. Il est soumis l'idée d'une extension du bâtiment actuel, notamment en direction du bâtiment de la nouvelle école. A cela s'ajoute le problème du chauffage des locaux existant : une partie de l'école est chauffée au fioul, la mairie en électrique.

Certains émettent l'idée d'une toiture solaire, d'autres un mode de chauffage commun à l'ensemble des bâtiments : mairie, école, maison en location, soit par copeaux de bois, soit par géothermie. Il est proposé de mener une étude pour un projet global.

M. Charles FERRAND, maire explique que le bâtiment mairie présente une vétusté importante : toiture, menuiseries peu ou pas d'isolation, chauffage par convecteurs.

La construction initiale a reçu deux extensions, les espaces sont exigües notamment le secrétariat et la salle du conseil, les archives sont réparties entre les espaces.

Les salles du haut ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont de capacité limitée. Le début de mandature permet d'étudier un projet global dans un premier temps, la réalisation pourrait se faire par phases successives.

La première étape est d'établir un cahier des charges précis des surfaces et des usages, il faut « construire utile ». Une proposition graphique (esquisse) devra être étudiée par un architecte, ces documents serviront à la réflexion et à l'échange, puis à l'approche financière.

Monsieur le maire indique que pour ce faire deux cabinets d'architecture ont été consultés, il s'agit : de Mr Jean François Pépillo à Sillans et de Mr Patrice Flament, Archicube à Bourgoin Jallieu.

M. Gilles CHAVANT informe le conseil qu'en 2016 un diagnostic préalable a été effectué par le CAUE en vue d'une restructuration de la mairie et des espaces publics attenants, avec pour certaines hypothèses de traiter le haut en vue de la création de logements. Le document du CAUE circule au sein du conseil.

M. Patrick FERRAND s'étonne que ce document ne figure pas dans les archives de la mairie et n'ait pas été communiqué plus en amont, notamment à la commission bâtiment. M. Gilles CHAVANT indique que ce diagnostic avait été vite laissé de côté au vu de son impact financier à l'époque. Par ailleurs, il estime le coût du recours à un architecte trop onéreux.

M. Christophe DELMAS indique que ce qui est dans le document peut être intéressant et qu'il faudrait du temps pour en prendre connaissance.

Monsieur le maire rappelle que le projet proposé par l'exécutif de la commune comprend trois volets : une salle socio-culturelle, une chaufferie, une restructuration de la mairie et qu'il est nécessaire d'avoir un avis de professionnel.

M. Gilles CHAVANT indique que la chaufferie avait un temps été envisagée vers le local technique.

M. Sébastien BELLIN-CROYAT propose le report du vote afin de laisser du temps à l'examen des documents apportés en séance et une réunion préparatoire.

Les documents seront transmis selon leur demande (version numérique ou version papier) avant une réunion qui se tiendra vendredi soir 2 avril 2021.

7. Convention TE 38 éclairage public

M. Sébastien BELLIN-CROYAT ,conseillé municipal délégué pour notre commune auprès de TE 38 explique que les réseaux sont la propriété des collectivités territoriales. Pour les aider à faire face à la complexité administrative et technique de la distribution publique d'énergies TE38 a été créé en 1994 (SE38 => SEDI => TE38). Il a progressivement élargi ses domaines d'intervention et est devenu l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour ses communes adhérentes.

Aujourd'hui, TE38 regroupe 457 communes, 12 établissements de coopération intercommunale dont le Département.

La commune de Longechenal adhérente à TE38, n'a pas à ce jour transféré la compétence éclairage public au syndicat. Mr Sébastien Bellin-Croyat présente les points sur lesquels porte la compétence:

- Travaux sur les réseaux y compris maîtrise d'ouvrage.
- Gestion et maintenance des réseaux.
- Travaux de maintenance de l'éclairage extérieur. (Sauf illuminations).
- Déplacement d'ouvrage (pris en charge à 100%).
- Conseils relatif à l'éclairage public.

Cette convention s'articule autour d'obligations pour les deux parties :

Obligations de la commune:

- Désigner TE 38 comme seul chargé d'exploitation.
- S'engager à ne plus intervenir ou faire intervenir une tierce personne autre que la société retenue par TE 38, pour au moins 3 ans
- Valider une convention de mise à disposition des biens

Obligations du TE 38:

- Assumer les prérogatives de chargé d'exploitation pour le compte de la commune.
- Rédiger annuellement un rapport comprenant:
 - Bilan des consommations

Nous disposons de contrats loyers impayés pour deux de nos quatre logements, quant à eux, revus en 2016.

Par ailleurs, un contrat de « garantie statutaire » pour le maintien de salaire du personnel en cas de maladie ou d'accident a été revu début 2021, pour 3 ans, dans le cadre d'une souscription groupée avec le CDG 38 ne sera donc pas réétudier.

L'exécutif communal recherche autant que faire se peut, la maîtrise des charges de fonctionnement. Pour ce faire nous avons sollicité trois compagnies d'assurances et disposons de trois propositions contradictoires afin de comparer : les garanties acquises, les franchises et exclusions figurant dans ces offres.

Un résumé de ces devis avec leurs garanties et les tarifs est présenté au conseil.

Il ressort de ces devis concurrents, qu'ils apportent des niveaux de protections équivalents et suffisants pour la commune. Il convient de comparer les montants de cotisations et des franchises pour les propositions des compagnies SMACL, GROUPAMA et ALLIANZ. Le conseil centre son attention sur les offres SMACL avec franchise, GROUPAMA et ALLIANZ

Tout d'abord le choix est fait par le conseil de ne pas retenir la garantie « Auto collaborateur ». Puis, il est retenu de statuer en une seule fois : sur le contrat principal d'assurances comprenant : responsabilités, dommages aux biens, protection juridique et fonctionnelle, sur les contrats d'assurance des véhicules : auto Kangoo et tracteur tondeuse, et sur le contrat loyer impayé étendu aux quatre logements.

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide :

Pour l'offre SMACL avec franchise : 14, pour l'offre GROUPAMA : 1, pour l'offre ALLIANZ : 0
De charger monsieur le maire au fur et à mesure des échéances des contrats de faire le nécessaire et de signer tous les contrats et documents liés aux domaines sur lequel le conseil s'est exprimé favorablement.

10. Socle numérique école publique demande de subvention

M. Patrick FERRAND, adjoint explique que l'exécutif communal souhaite répondre à l'Appel à projet pour un socle numérique à l'école élémentaire, soit deux classes.

L'appel comporte deux volets obligatoires (Equipements, Services et ressources) et ne prend pas en compte le renouvellement de matériels existants. Le dépôt du dossier a lieu en procédure simplifiée avec un engagement du maire à réaliser l'équipement à hauteur de la demande et à autoriser un audit de contrôle.

Ainsi, l'équipement projeté vient en complément des matériels déjà opérationnels. Il a été, conformément à l'appel à projet, concerté avec les professeurs de l'école.

Le volet équipements est composé notamment à ce jour : d'un vidéo projecteur interactif à ultra courte focale et de l'ordinateur associé, d'une imprimante multifonction (l'école n'a à ce jour pas d'imprimante couleur), d'une borne sans fils, d'un firewall et de la main-d'œuvre pour l'installation.

Le montant total du volet équipement s'élève à 5 286,49 € TTC

Le montant de la subvention attendue (70 % de la dépense TTC) s'élève est 3700,20 €.

Le volet services et ressources répond aussi à une demande des professeurs :

Il consiste en l'achat d'un logiciel proposant des outils interactifs et des activités sur support numérique.

Le montant total du volet services et ressources s'élève à 184,90 € TTC.

Le montant de la subvention attendue (50 % de la dépense TTC) s'élève à 92,50 €.

M. Patrick FERRAND rappelle que le financement subventionnable est plafonné à 3 500 € par classe. Avec une dépense minimum par école de 3 500 €.

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

De charger monsieur le maire à faire le nécessaire et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

11. Questions diverses

Informations RIFSEEP

M. Charles FERRAND, Maire explique que le projet de délibération proposé au comité technique (organisme paritaire) du CDG 38 a été étudié le 9 mars dernier et le rapport est le suivant :

Avis des représentants des collectivités : favorable à l'unanimité

Avis des représentants du personnel : défavorable à l'unanimité

Observations générales : Les membres du Comité technique rappellent à la collectivité qu'en aucun cas le régime indemnitaire des agents en activité ne peut être réduit. Ils l'invitent à reformuler ce point. Ils demandent aussi à la collectivité que le RIFSEEP suive le sort du traitement et qu'au moins il soit maintenu intégralement pendant 30 jours d'absence.

Les représentants du personnel estiment que les agents en autorisation spéciale d'absence n'ont pas à être pénalisés du fait de leur absence pour l'intérêt commun.

Le dossier ayant eu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, il est inscrit de nouveau à l'ordre du jour du CT du 20 avril, comme le veut la réglementation.

Le conseil municipal ne peut pas délibérer tant que le CT n'a pas donné un nouvel avis.

Le projet de délibération sera modifié afin de prendre en compte les observations des membres du comité technique.

Il sera proposé aux élus lors d'un prochain conseil.

Questions Voirie

M. Christophe PRUDHOMME rappelle les travaux de la commission réseaux du 30 janvier 2021:

À la suite de la disparition de certains panneaux de signalisation, il convient de procéder à leur remplacement, des besoins de signalisation complémentaires seraient à prendre en compte.

La circulation sur les voies communales: Pépinière, Vie la Chambre, Vie Charrette est de plus en plus fréquentée notamment par des habitants d'autres communes se rendant à la déchetterie.

Par ailleurs, la mise en place prochaine des ralentisseurs sur la rue du Violet risque d'accroître le trafic sur les VC nord par un effet de contournement.

Les élus devront délibérer lors d'un prochain conseil municipal sur l'organisation de la circulation sur les voies communales nord. Les modifications ou compléments de signalisation nécessaire dans le village seront étudiés en parallèle. Pour rappel, la somme prévue au BP 2021 est 3 150,00 €.

M. Michel LAURENT pose les problèmes de sécurité liés à certains emplacements de panneaux de signalisation, fait des propositions de limitation de vitesse sur certains secteurs de la commune, voire sur toute la commune. Il rappelle notamment l'importance de l'entretien des bords de route pour éviter l'eau stagnante pour lequel il apporte sa contribution, et celle du choix de procéder à des emplois manuels (bouchage des trous sur les chaussées).

M. Christophe PRUDHOMME indique que concernant les travaux d'entretiens : élagage et fauchage, il conviendra de faire établir des devis.

M. Sébastien BELLIN-CROYAT suggère d'actualiser, de remplacer ou d'entretenir le panneau situé vers les jeux de boules.

Élections départementales et régionales 2021

1^{er} tour Le Dimanche 13 juin 2021 de 8H00 à 18H00

2^{ème} tour Le Dimanche 20 juin 2021 de 8H00 à 18H00 Le bureau de vote sera transféré provisoirement pour les deux tours d'élection à la salle de motricité de l'école.

Nécessité de six scrutateurs en permanence pour la tenue des deux bureaux de vote soit à minima douze personnes.

Prochaine séance du conseil municipal : Samedi 10 avril 2021

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Séance levée à 23h20